

La Cellule Economique de Bretagne publie chaque mois une note de conjoncture de la filière construction, réalisée à partir de données collectées auprès de différents ministères, des organisations professionnelles, de nos partenaires et membres ainsi que d'enquêtes spécifiques réalisées en interne. Cette méthodologie ne permet pas de rendre compte de l'impact de la crise sanitaire sur la filière, les données actuellement disponibles étant antérieures et la plupart des enquêtes suspendues.

La Cellule Economique de Bretagne reste mobilisée pour poursuivre ses missions, adapter ses outils et rendre compte de la situation actuelle inédite vécue par les acteurs de la filière construction en Bretagne.

En lieu et place de nos notes de conjoncture habituelles, nous vous proposons cette note de conjoncture flash synthétisant les dernières informations économiques disponibles.

L'impact de la pandémie de Covid-19 sur l'économie française : premiers chiffres

Au 1^{er} trimestre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A de Pôle emploi) est reparti à la hausse : + 25 100 sur l'ensemble du territoire (outre-mer compris), soit une progression de 0,7 %. Sur le seul mois de mars, la progression atteint + 7,1 %. La situation s'est donc très rapidement détériorée, malgré le recours massif au chômage partiel. Ce dispositif concerne désormais un peu plus de onze millions de travailleurs (soit plus de la moitié des salariés du privé) et près de 900 000 entreprises, tous secteurs confondus en France (au 28 avril). En mars 2020, le nombre total de créations d'entreprises, tous types d'entreprises confondus, est en forte baisse au niveau national (- 25,5 % après - 3,0 % en février, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables).

Le PIB affiche un recul de 5,8 % au 1^{er} trimestre 2020, plus forte baisse depuis 1949 selon l'INSEE et toutes les composantes du PIB sont impactées : consommation des ménages (- 6,1 %), exportations (- 6,5 %) et investissements des entreprises (- 11,8 %). Sur le 2^{ème} trimestre, la situation devrait encore davantage se dégrader, l'INSEE estimant la baisse du PIB de l'ordre de 3 % par mois de confinement.

Des dispositifs de soutien fortement mobilisés par les entreprises de la construction

Au 24 avril 2020, 34 622 entreprises de la construction ont bénéficié d'un Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour un montant de 4,74 Md€ au niveau national. En Bretagne, cela concerne 1 380 entreprises pour un montant de 165 M€, soit un prêt moyen d'environ 120 000 €. La construction se place à la 3^{ème} place des entreprises bénéficiaires après les commerces et les bars-hôtels-restaurants.

Au 29 avril 2020, 114 858 entreprises de la construction ont bénéficié de l'aide défiscalisée du Fonds de solidarité (volet 1) pour un montant de 164,3 M€ au niveau national. En Bretagne, 4 631 aides ont été accordées pour un montant de 6,64 M€. La construction se place à la 4^{ème} place des entreprises bénéficiaires après les commerces, les bars-hôtels-restaurants et les activités de service.

Après 7 semaines de confinement, la reprise s'organise dans le secteur de la construction, à un niveau d'activité qui reste toutefois très partiel.

En Bretagne, dans le secteur des Travaux Publics, le niveau de reprise augmente avec environ 60 à 70 % des entreprises qui ont repris leur activité. Cette reprise est toutefois variable en fonction des activités. Dans le secteur du Bâtiment, 82 % des entreprises ont repris une activité, à un niveau très inférieur à une situation normale : 64 % des entreprises du Bâtiment déclarent une activité inférieure de moitié à une situation normale. D'après une enquête de la FFB, 64 % des entreprises ont pu reprendre au moins en partie leur activité au niveau national, avec de grandes disparités régionales : les entreprises de l'Île-de-France affichent de loin le plus faible taux de reprise (46 %), suivies du Grand-Est et du Nord-Pas-de-Calais (59 % pour ces deux régions), alors que les Pays-de-la-Loire et la Bretagne connaissent une nette reprise d'activité (respectivement 86 % et 81 % d'entreprises dans ce cas).



Impacts sur l'activité du Bâtiment en Bretagne

D'après une enquête* réalisée par la Cellule Economique de Bretagne, si **82 % des entreprises du Bâtiment déclarent avoir repris leur activité au 24 avril**, leur niveau d'activité reste très partiel : en effet, 64 % des entreprises ayant repris leur activité déclarent une activité inférieure de 50 % par rapport à une situation normale pour la semaine du 20 au 24 avril. Seules 4 % de ces entreprises font part d'une activité normale.

Pour la semaine du 27 au 30 avril, 55 % prévoient une activité inférieure de moitié par rapport à une activité normal

A l'opposé, **18 % des entreprises sont à l'arrêt total ou en cours de préparation de la reprise** au 24 avril. Plus d'un quart de ces entreprises prévoient une reprise au cours de la semaine du 27 avril, un tiers pour la semaine du 4 mai et 27 %, à la fin du confinement (le 11 mai). 13 % des entreprises n'ont aucune visibilité. Pour 56 % de ces entreprises, la reprise se fera de façon partielle.

La reprise s'organise néanmoins : 82 % des entreprises indiquent que leurs salariés sont prêts à reprendre le travail.

Près de la moitié des entreprises (48 %) sont sollicités par les maîtres d'ouvrage pour reprendre le travail. Ce sont majoritairement des particuliers (pour 44 % des entreprises), puis le secteur tertiaire privé (commerce, bureaux) (16 %) et les promoteurs immobiliers (13 %). 96 % des entreprises interrogées ont pris connaissance du guide de recommandations de sécurité sanitaire OPPBTP et 94 % d'entre elles mettent en œuvre ces préconisations. Celles qui ne les mettent pas en œuvre avancent majoritairement le manque d'équipements de protection individuelle puis le risque de co-activité.

Les **dispositifs de soutien public** ont été largement mobilisés par les entreprises bretonnes, tout particulièrement le chômage partiel : 81 % des entreprises interrogées ont fait une demande de chômage partiel.

Le décalage des échéances sociales et fiscales a été sollicité par près de la moitié des entreprises interrogées (47 %). 41 % des entreprises ont fait une demande de rééchelonnement des crédits bancaires et 34 %, une demande de prêt garanti par l'Etat.

Le **frein principal à la reprise** d'activité selon les entreprises concerne le manque d'approvisionnement en EPI (masques, gants...) : 59 % des entreprises jugent ce frein très important et 27 %, important.

Les deux autres freins les plus cités sont le risque sanitaire pour les salariés (38 % des entreprises jugent ce frein très important et 33 %, important) puis le manque d'approvisionnement en matériels/matériaux (29 % des entreprises jugent ce frein très important et 34 %, important). On trouve ensuite le refus de reprise des chantiers de la part des clients publics ou privés (19 % des entreprises jugent ce frein très important et 25 %, important) et de la part des clients particuliers (19 % des entreprises jugent ce frein très important et 23 %, important). Le frein le moins important, d'après les entreprises, concerne l'indisponibilité/jugent

lité/le manque de personnel : 17 % des entreprises jugent ce frein très important et 22 %, important.

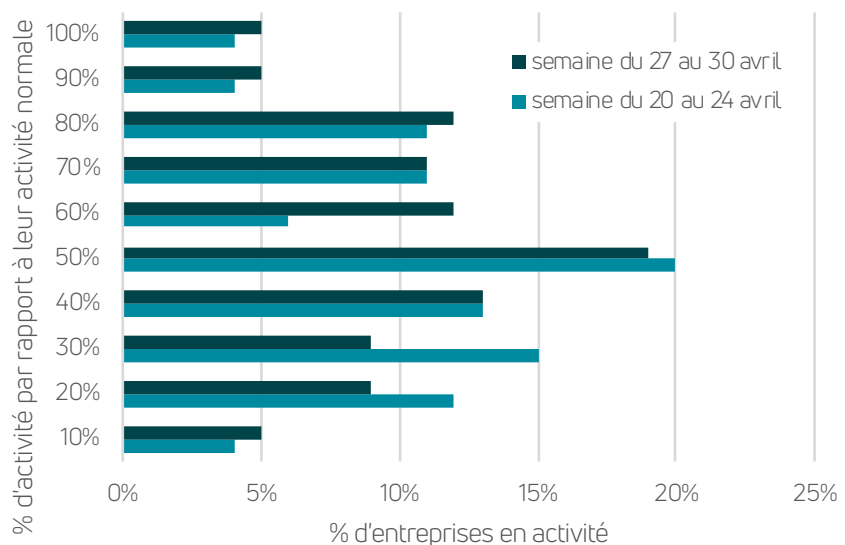
Les **principales difficultés rencontrées par les entreprises** concernent la mise en œuvre des mesures sanitaires : 76 % des entreprises jugent cette difficulté très importante et importante (38 % chacune).

La faiblesse du nombre de devis et/ou des appels d'offre (38 % des entreprises jugent cette difficulté très importante et 29 %, importante) et la hausse des coûts de production (22 % des entreprises jugent cette difficulté très importante et 36 %, importante) sont ensuite les plus citées. On trouve ensuite la baisse de productivité des salariés (25 % des entreprises jugent cette difficulté très importante et 30 %, importante) puis les difficultés de trésorerie (15 % des entreprises jugent cette difficulté très importante et 31 %, importante).

La difficulté la moins citée concerne les délais de paiement des clients (15% des entreprises jugent cette difficulté très importante et 31 %, importante).

* Enquête flash réalisée par mail du 24 au 29 avril 2020 auprès des entreprises du Bâtiment employant des salariés en Bretagne (179 répondants) - données brutes non redressées

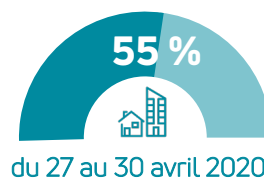
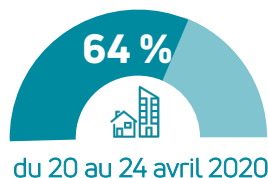
Niveau d'activité des entreprises par rapport à leur activité normale



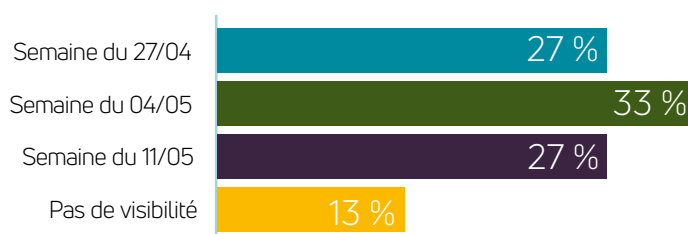
Activité dans le Bâtiment en Bretagne - À RETENIR

Un niveau d'activité qui reste très partiel

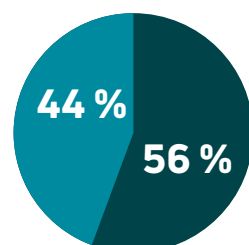
Niveau d'activité = /< 50 % par rapport à une activité normale :



Calendrier de reprise de l'activité pour les entreprises à l'arrêt

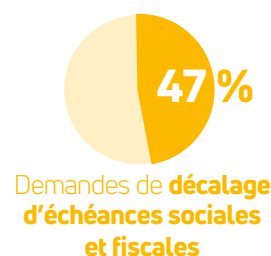
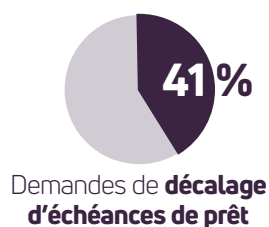


Reprise totale



Reprise partielle

Dispositifs de soutien mobilisés par les entreprises



Principaux freins à la reprise

Les entreprises jugent comme un frein important voire très important :

86% Le manque d'approvisionnement en EPI

71% Le risque sanitaire pour les salariés

63% Le manque d'approvisionnement en matériels/ matériaux

Principales difficultés rencontrées

Les entreprises jugent comme difficulté importante voire très importante :

76% La mise en œuvre des mesures sanitaires

67% La faiblesse du nombre de devis/appels d'offre

60% La hausse des coûts de production

Source : enquête flash réalisée par la Cellule Economique de Bretagne par mail du 24 au 29 avril 2020 auprès des entreprises du Bâtiment employant des salariés en Bretagne (179 répondants) – données brutes non redressées

Impacts de la crise sanitaire du Covid-19 sur l'activité de la filière construction en Bretagne - Édition du 30 avril 2020



Marché de l'emploi en Bretagne

Recours au chômage partiel qui reste très important

Le recours au chômage partiel reste très important en France, tous secteurs confondus. De 1,2 million de salariés et 100 000 entreprises concernées le 18 mars 2020 au début du confinement, il atteint 11,3 millions

de salariés et 890 000 entreprises, le 28 avril 2020. Selon la DARES, 11,6 % de ces salariés en chômage partiel concernent le secteur de la construction, soit 1 314 313 salariés au niveau national (au 28/04).

En Bretagne, sur un total de 490 965 salariés au chômage partiel (au 28/04), on estime à 57 000* le nombre de salariés du secteur de la construction au chômage partiel.



Hausse importante des demandeurs d'emploi

Alors que le chômage était à la baisse depuis plusieurs trimestres, les premiers effets de l'impact de la crise sanitaire (avec seulement deux semaines de confinement sur le mois de mars) se font déjà ressentir sur le marché du travail en Bretagne. Les impacts sur le second semestre seront beaucoup plus importants.

Au 1er trimestre 2020 en Bretagne, le nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité (catégorie A) est en hausse de 2,1 % sur le trimestre (à un niveau supérieur à celui enregistré en France Métropolitaine : + 0,7 %),

d'après Pôle emploi-DARES. L'Ille-et-Vilaine est le département où la demande d'emploi de la catégorie A augmente le plus ce trimestre (+ 2,5 %).

Cette hausse se retrouve dans toutes les zones d'emploi bretonnes, à l'exception de celle de Morlaix (- 0,9 %). Huit zones (Rennes, Fougères, Vitré, Vannes, Redon, Loudéac, Carhaix-Plouguer et Quimper) enregistrent une augmentation d'ampleur supérieure à 2,5 %, atteignant même + 5,6 % pour Vitré.

+2.1%

du nombre de demandeurs d'emploi n'ayant exercé aucune activité (catégorie A) en Bretagne au cours du 1^{er} trimestre 2020

Sources utilisées dans cette note : Enquête flash Cellule Economique de Bretagne. Échanges avec les représentants régionaux des organisations professionnelles (FRB, FRTP, UNICEM, CAPEB), Ministère du Travail, Ministère de l'Economie, INSEE, Banque de France, Pôle emploi.

Membres fondateurs :



Membres de droit :

Préfecture de la région Bretagne
Conseil régional de Bretagne
Trésorerie Générale
Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE)

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bretagne (DRAAF)
Conseil Economique, Social et environnemental régional de Bretagne (CESER)
Banque de France

Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Bretagne (DIRECCTE Bretagne)

Membres actifs:

Aro Habitat Bretagne
Association Bretagne Interprofessionnelle des Bois (ABIBOIS)
Banque du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP Banque)
Caisse des Dépôts de Bretagne
Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)
Confédération de l'Artisanat et des Petites

Entreprises du Bâtiment du Finistère (CAPEB 29)
Conseil de l'Ordre des Architectes de Bretagne
Crédit Mutuel Arkéa
ENEDIS - Direction régionale Bretagne
Fédération du BTP des Côtes d'Armor
Fédération du BTP du Finistère
Fédération du BTP d'Ille & Vilaine
Fédération morbihannaise du BTP
Fédération Ouest SCOP BTP

Fédération des Promoteurs Immobiliers de Bretagne
Société d'Economie Mixte des Transports Collectifs de l'Agglomération Rennaise (SEMTCAR)
Syndicat des négociants en matériaux de construction de Bretagne
Rennes Métropole
Territoires et Développement